

Liste des Postes de Contrôle Frontaliers français et Points de mise en libre pratique désignés

Pour le contrôle des produits **biologiques**, produits ciblés dans les règlements et décisions suivants :

- Le règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques est entré en vigueur au 1er janvier 2022. Ce règlement abroge et remplace le règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil.

Le règlement (UE) 2018/848 est complété par les règlements délégués et d'exécution suivants :

- Règlement délégué (UE) 2021/2306 portant sur les règles relatives aux contrôles officiels des envois de produits biologiques et de produits en conversion destinés à l'importation dans l'Union et au certificat d'inspection ;

- Règlement d'exécution 2021/2307 établissant les règles relatives aux documents et aux notifications requis pour les produits biologiques et les produits en conversion ;

- Règlement d'exécution (UE) 2021/2325 établissant la liste des pays tiers et la liste des autorités et organismes de contrôle reconnus en vertu de l'article 33, paragraphes 2 et 3, du règlement (CE) 834/2007 du Conseil aux fins de l'importation de produits biologiques dans l'Union ;

- Règlement délégué (UE) 2021/2305 qui complète le règlement (UE) 2017/625 (dit « OCR ») par des règles relatives aux cas et aux conditions dans lesquels les produits biologiques et les produits en conversion sont exemptés des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers (PCF), au lieu des contrôles officiels pour ces produits, et modifie les règlements délégués (UE) 2019/2123 et (UE) 2019/2124 de la Commission.

Poste de contrôle frontalier (PCF)	Point de mise en libre pratique (PMLP)	Coordonnées	Code Traces
CALAIS DGDDI		<p>Bureau principal des douanes de Calais Ville 70 rue Molien 62100 CALAIS Horaires : 8H-18H du lun au ven Courriel : pcf-calais@douane.finances.gouv.fr</p> <p>Bureau de Contrôle de Calais Port/ Tunnel Eurotunnel ZAC 2 Boulevard de l'Europe 62100 CALAIS Horaires : 24h/24 et 7j/7 Courriel : pcf-calais@douane.finances.gouv.fr</p>	FR000740
DUNKERQUE DGDDI		<p>Bureau des douanes de Dunkerque Port 3, rue l'Hermitte - 59385 DUNKERQUE Horaires : 8H-18H du lun au ven Courriel : pcf-dunkerque@douane.finances.gouv.fr</p>	FR001260
LE HAVRE PORT DGDDI		<p>Bureau de douane du Havre Port Le Havre Sécurité Alimentaire (HSA) 201, boulevard de Strasbourg, 76600 Le Havre horaires : 8 heures à 17 h 30. Courriels : hsa@douane.finances.gouv.fr</p>	FRDGDDI04
MARSEILLE PORT DGDDI		<p>Bureau de douane de Marseille Port Pôle sécurité alimentaire (MSA) GPMM, Cap Janet, Hangar 17 13015 Marseille Horaires : 8 heures à 12 heures et 13 heures à 18 heures Courriel : marseille.securite-alimentaire@douane.finances.gouv.fr</p>	FRDGDDI01

MARSEILLE FOS-PORT SAINT LOUIS DU RHONE - DGDDI		Bureau des douanes de Port de Bouc Energies 17 Quai de la liberté, 13528 PORT DE BOUC Horaires : 8 heures à 17 heures Courriel : port-de-bouc.securite-alimentaire@douane.finances.gouv.fr	FRDGDDI02
MARSEILLE MARIGNANE AEROPORT - DGDDI		Bureau de douane de Marseille Port Pôle sécurité alimentaire (MSA) GPMM, Cap Janet, Hangar 17 13015 Marseille Horaires : 8 heures à 12 heures et 13 heures à 18 heures Courriel : marseille.securite-alimentaire@douane.finances.gouv.fr .	FRDGDDI03
PORT DE SAINT-NAZAIRE-MONTOIR DGDDI		Bureau des douanes de Saint-Nazaire-Montoir 8 rue des Morées, BP 27 44550 MONTOIR DE BRETAGNE Horaires : 8H30 à 12h30 et 13h30 à 18h00 Courriel : saint-nazaire.securite-alimentaire@douane.finances.gouv.fr	FRDGDDI07
AEROPORT DE ROISSY CHARLES DE GAULLE DGDDI		Roissy - Service de la prise en charge – Cellule sécurité alimentaire 19 rue des terres noires BP 17107 CEDEX 95 701 ROISSY Horaires : 7h30 à 16h Courriel : roissy-importbio@douane.finances.gouv.fr	FRDGDDI15
SETE PORT DGDDI		Bureau de douane de Sète 27, quai Aspirant Herber 34 200 SETE Horaires : 8h à 12h et 14h à 18h Courriel : sete.securite-alimentaire@douane.finances.gouv.fr	FRDGDDI20

<p>GUADELOUPE PORT CARAÏBES DGDDI</p>		<p>Bureau principal de La Pointe-Jarry port Hôtel des douanes Boulevard de la Pointe-Jarry BP 2013 97122 BAIE-MAHAULT CEDEX Horaires : 7h/16h30 Courriel : guadeloupe.securite-alimentaire@douane.finances.gouv.fr</p>	<p>FRDGDDI11</p>
<p>GUADELOUPE AÉROPORT PÔLE CARAÏBES DGDDI</p>		<p>Bureau des douanes Le Raizet CTCC Aérogare zone de Fret CEDEX/BP 14 97175 LES ABYMES Horaires : 7h30 à 12h et 14h00 à 17h30 Courriel : guadeloupe-securite-alimentaire@douane.finances.gouv.fr</p>	<p>FRDGDDI12</p>
<p>LA RÉUNION PORT DE LA POINTE DES GALETS DGDDI</p>		<p>Bureau des douanes de La Réunion Port Boulevard des Mascareignes, ZAC Belvedere BP 52003 Cedex 97420 LE PORT Horaires : 7h30-12h et 13h-16h Courriel : reunion.securite-alimentaire@douane.finances.gouv.fr</p>	<p>FRDGDDI05</p>
<p>LA RÉUNION AÉROPORT ROLAND GARROS DGDDI</p>		<p>Bureau des douanes de La Réunion Port Boulevard des Mascareignes, ZAC Belvedere BP 52003 Cedex 97420 LE PORT Horaires : 7h30-12h et 13h-16h Courriel : reunion.securite-alimentaire@douane.finances.gouv.fr</p>	<p>FRDGDDI06</p>

	<p>MARCHE SAINT CHARLES PERPIGNAN DGDDI</p>	<p>Bureau des douanes de Perpignan 3, avenue de Rome Immeuble Le Carré BP 5156 66031 PERPIGNAN Horaires : 8h à 12h et 14h à 18h Courriel: perpignan.securite-alimentaire@douane.finances.gouv.fr</p>	<p>FRDGDDI18</p>
	<p>AEROPORT DE LYON DGDDI</p>	<p>Bureau de douane de Lyon Saint-Exupéry 125, rue des Pays-Bas 69 125 LYON ST-EXUPERY AEROPORT Horaires : 8h à 20h Courriel : lyon.securite-alimentaire@douane.finances.gouv.fr</p>	<p>FRDGDDI22</p>
	<p>PORT-VENDRES DGCCRF</p>	<p>Bureau des douanes de Perpignan 3, avenue de Rome Immeuble Le Carré BP 5156 66031 PERPIGNAN Horaires : 8h à 12h et 14h à 18h Courriel : port-vendres.securite-alimentaire@douane.finances.gouv.fr</p>	<p>FRDGDDI19</p>
	<p>STRASBOURG ENTZHEIM DGDDI</p>	<p>Bureau de douanes de Strasbourg Entzheim Aéroport Bâtiment St-Exupéry CS 70186 67960 ENTZEIM Horaires :8h-12h et 13h-18h Courriel : strasbourg.securite-alimentaire@douane.finances.gouv.fr</p>	<p>FRDGDDI10</p>

	PORT DE BORDEAUX BASSENS DGDDI	Bureau des douanes de Bordeaux Port 5, rue Franklin-Bassens Cedex/BP 20078 33563 CARBON BLANC Horaires : 8 heures à 12 heures et 14 heures à 18 heures Tél. : 09-70-27-56-60 Courriel : bordeaux.securite-alimentaire@douane.finances.gouv.fr	FRDGDDI08
	AEROPORT DE BORDEAUX MERIGNAC DGDDI	Bureau des douanes de Bordeaux Port 5, rue Franklin-Bassens Cedex/BP 20078 33563 CARBON BLANC Horaires : 8 heures à 12 heures et 14 heures à 18 heures Tél. : 09-70-27-56-60 Courriel : bordeaux.securite-alimentaire@douane.finances.gouv.fr	FRDGDDI09

Liste des points de contrôles ouverts aux transferts de marchandises bio après contrôle documentaire réalisé dans un PCF de l'UE

Point de contrôle (contrôle transféré)	Coordonnées	Code Traces
AGEN DGDDI	Bureau de douanes d'Agen Centre routier de Gaussens BP8 47520 LE PASSAGE Horaires : Lun/Ven : 9h-12h 14h-17h Courriel : agen.securite-alimentaire@douane.finances.gouv.fr	FRDGDDI14